

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

UN LIBRARY

OCT 1 1989

2394^e SÉANCE : 16 SEPTEMBRE 1982

UN/SA COLLECTION

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2394).....	1
Souhaits de bienvenue au nouveau représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
a) Lettre, en date du 4 juin 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15162);	
b) Lettre, en date du 28 juillet 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Égypte et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15316);	
c) Lettre, en date du 16 septembre 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15392).....	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2394^e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 16 septembre 1982, à 17 h 30.

Président : M. Masahiro NISIBORI (Japon).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Irlande, Japon, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2394)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
 - a) Lettre, en date du 4 juin 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15162);
 - b) Lettre, en date du 28 juillet 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Egypte et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15316);
 - c) Lettre, en date du 16 septembre 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15392).

La séance est ouverte à 17 h 55.

Souhaits de bienvenue au nouveau représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au début de cette réunion, je tiens à souhaiter une bienvenue chaleureuse à sir John Thomson, nouveau représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Nous comptons coopérer avec lui aussi étroitement que nous l'avons fait avec son prédécesseur, Sir Anthony Parsons.

Remerciements au Président sortant

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : C'est un très grand plaisir pour moi, alors que je préside la première séance officielle du Conseil pour le mois de septembre, que d'exprimer à M. Noel Dorr, de l'Irlande, la profonde reconnaissance de tous les membres du Conseil pour les services qu'il a rendus en tant que président du Conseil au cours du mois d'août. Aussi bien pendant les séances officielles qu'au cours des consultations, M. Dorr a montré ses qualités de patience, de courtoisie, de compétence et de sagesse à

un moment particulièrement difficile. Je suis heureux d'être à même de lui rendre un hommage bien mérité pour le dévouement avec lequel il a dirigé les débats.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

- a) Lettre, en date du 4 juin 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15162);
- b) Lettre, en date du 28 juillet 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Egypte et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15316);
- c) Lettre, en date du 16 septembre 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15392)

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes [2374^e, 2375^e, 2377^e, 2385^e et 2389^e séances], j'invite les représentants du Liban et d'Israël à prendre place à la table du Conseil. J'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à prendre place à la table du Conseil. J'invite les représentants de Cuba, de l'Egypte, de l'Inde et du Pakistan à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Tuéni (Liban) et M. Blum (Israël) prennent place à la table du Conseil; M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil; M. Roa Kouri (Cuba), M. Abdel Meguid (Egypte), M. Krishnan (Inde) et M. Mahmood (Pakistan) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Koweït une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Abulhassan (Koweït) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

5. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Cette séance du Conseil a été convoquée en réponse à une lettre datée du 16 septembre, adressée au Président du Conseil par le représentant du Liban et distribuée sous la cote S/15392.

6. J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/15356, contenant le texte d'une lettre datée du 12 août, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Australie; S/15362, contenant le rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 518 (1982) du Conseil; S/15371, contenant le texte d'une lettre datée du 10 août, adressée au Secrétaire général par le représentant de Etats-Unis; S/15376, contenant le texte d'une lettre datée du 26 août, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Egypte; S/15382 et Add.1, contenant le rapport du Secrétaire général sur l'application dans la zone de Beyrouth et S/15386, contenant le texte d'une lettre datée du 3 septembre, adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël.

7. Le premier orateur est le représentant du Liban; je lui donne la parole.

8. M. TUÉNI (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Puisque c'est la première fois, Monsieur le Président, que ma délégation est invitée au Conseil pendant votre mandat, je tiens à vous féliciter de votre accession à d'aussi hautes responsabilités et à vous dire ma conviction — à vous personnellement, et en tant que représentant du Japon — qu'avec vous à la tête du Conseil, notre cas est entre bonnes mains. Non seulement votre pays a toujours manifesté son amitié envers le Liban et lui a accordé toute l'assistance possible, mais vous personnellement avez été l'auteur, le parrain à l'origine de nombreuses résolutions qui ont fait avancer la cause de la paix au Liban et au Moyen-Orient.

9. Je voudrais aussi ajouter une note personnelle. Comme vous-même et les autres membres du Conseil le savent, c'est probablement la dernière fois que je parais devant vous en tant que représentant du Liban. J'ai commencé par regretter de quitter mon poste sans prendre officiellement congé du Conseil dont j'ai été un "client permanent" pendant près de 5 ans, si j'ose dire, mais maintenant je regrette que les circonstances qui m'obligent à revenir ici soient, c'est le moins que l'on puisse dire, aussi pénibles et aussi dramatiques.

10. Il y a maintenant près d'un mois que le Conseil s'est réuni la dernière fois pour examiner la question du Liban. Pendant ce mois, bien des changements sont intervenus et nous espérons que la cause de la paix avançait, lentement mais sûrement, dans mon pays et dans le Moyen-Orient.

11. Pendant des semaines, lors de longues séances presque quotidiennes, le Conseil avait énoncé dans de nombreuses résolutions un cadre général qui nous permettrait d'aller de l'avant. Des efforts bilatéraux et multilatéraux inspirés par les résolutions du Conseil avaient donné des résultats étonnamment heureux. Le processus constitutionnel dans mon pays n'avait pas été interrompu par toute la violence que nous subissons. Nous luttons pour survivre, souvent en silence, toujours avec résolution et une confiance inébranlable dans notre devoir de choisir notre propre vie et notre propre destin et de restaurer notre pleine souveraineté sur tout notre territoire.

12. Pourtant, nous nous sommes sentis obligés de revenir une fois de plus au Conseil pour redemander que le Liban soit laissé aux Libanais et aux seuls Libanais.

13. Hier, nous pansions nos blessures et essuyions nos larmes. Nous venions à peine d'enterrer un président dont la mort venait renforcer l'image du héros qu'il représentait. C'était le plus jeune Président du monde et c'est le premier dans notre pays qui soit mort d'une mort violente. Après des années de lutte, Bechir Gemayel, dirigeant unique, était arrivé avec un message de dialogue, s'engageant à reconstruire le Liban et à créer une nation nouvelle — jeune, vigoureuse, libre, et avant tout unie. Le destin a frappé cet homme d'Etat si brillant juste quand il était à la veille d'atteindre son but. Ceux qu'il avait rêvé d'unir autour de lui dans le Gouvernement libanais et qui déjà répondaient à son appel ont tous pleuré sa mort sur les collines de son village natal avant que son rêve puisse devenir réalité.

14. C'est le jour que les Israéliens ont choisi pour envahir Beyrouth, occuper les bâtiments du gouvernement, des maisons et des rues, au mépris de toutes les lois internationales, au mépris des résolutions du Conseil et en violation des accords de cessez-le-feu et d'autres engagements que nous considérons comme le commencement de la fin d'une longue tragédie. Je veux parler en particulier de l'accord négocié par M. Philip Habib, représentant spécial du Président des Etats-Unis, qui avait réussi ce que l'on a décrit comme un miracle de diplomatie. Je tiens à exprimer ici la gratitude de mon pays non seulement au gouvernement de M. Habib mais aussi à ceux de la France et de l'Italie qui, avec celui des Etats-Unis, ont envoyé des troupes de l'ampleur d'une force multinationale pour assurer la mise en œuvre des accords auxquels on était parvenu.

15. Je n'ai pas l'intention de parler une fois de plus de ce que nous avons débattu pendant des heures interminables au Conseil, à savoir l'invasion israélienne au Liban, qui a été présentée par Israël comme une autre phase de sa lutte contre les Palestiniens. Je limiterai mes remarques spécifiquement à l'épisode le plus récent de cette longue tragédie de l'invasion de Beyrouth, décrite par Israël comme un acte de "maintien de la paix".

16. En vérité, les allégations d'Israël sont si ridicules, si intolérables et si révoltantes que l'on est tenté de ne même pas essayer d'y répondre. En effet, de quel droit Israël peut-il prétendre s'arroger la "mission" de maintenir l'ordre dans la capitale d'un pays souverain et d'empêcher de prétendues luttes de factions précisément au moment où, dans son deuil, mon peuple s'était uni comme il l'avait rarement fait auparavant ? De quel droit l'armée israélienne peut-elle se dire une force de stabilité dans un pays déstabilisé pendant des années parce qu'il était devenu le théâtre des guerres d'Israël ? De quel droit et se réclamant de quel mandat Israël peut-il prétendre qu'il ne pouvait permettre aux forces armées libanaises et aux forces de la sécurité libanaises de s'acquitter de leur mission parce que Israël avait décidé qu'elles n'étaient pas capables de le faire ?

17. Je n'ai pas besoin d'aller plus loin. Nous pensons que ce serait insulter la sagesse et le jugement du Conseil que de vouloir s'étendre sur les prétentions d'Israël et la farce qu'il fait du droit international. Nous croyons que notre cas est parfaitement clair et simple. Les nations du monde ont à l'unanimité appuyé notre désir, voire notre volonté résolue, de préserver notre intégrité territoriale et l'unité de notre terre et de notre peuple, et de restaurer notre souveraineté.

18. Il ne faut pas que le Liban continue d'être le théâtre et l'arène de guerres et de révolutions menées sur son sol, que ce soit par ses amis ou par ses ennemis. La guerre au Liban est devenue non seulement un danger pour le Liban et pour les Libanais, mais une menace pour la paix et la sécurité mondiales et pour l'intégrité de chacune des nations de la région.

19. Bien des dirigeants de par le monde, en particulier le Président des Etats-Unis, ont reconnu publiquement que la paix au Liban était devenue un impératif moral aussi bien que politique, un impératif pour tous, un impératif de paix sur les plans régional et international. En fait, il est maintenant universellement admis que la paix au Liban ne peut être la fin du long et ardu processus de paix au Moyen-Orient auquel nous sommes tous attachés. Ce devrait en être le commencement car, tant qu'il n'y aura pas de paix au Liban, il ne saurait y avoir ni paix ni stabilité nulle par ailleurs au Moyen-Orient.

20. Le Liban est décidé à jouer son rôle une fois encore, à accomplir sa mission dans la communauté arabe à laquelle il appartient, et le Liban doit pouvoir rétablir ses institutions et récupérer ses terres. Au cours des prochains jours, de nouvelles élections présidentielles auront lieu, comme nous l'espérons. Les Libanais souhaitent vivement qu'un nouveau Président soit élu dans un esprit d'unité et d'harmonie.

21. Israël n'aurait-il pas envahi notre capitale précisément pour troubler le processus constitutionnel et pour empêcher nos institutions démocratiques de fonctionner librement et sans obstacles ?

22. Le Conseil a une responsabilité manifeste à l'égard du Liban qui sera remplie, nous en sommes certains, comme à de nombreuses reprises par le passé. Nous demandons en termes très simples que les résolutions antérieures soient maintenant réaffirmées et qu'Israël soit invité sans équivoque et sans tarder à retirer ses forces de Beyrouth, étant entendu que ce retrait ne préjuge nullement la volonté du Liban de continuer à demander l'évacuation totale et inconditionnelle des forces israéliennes et de toutes les forces non libanaises du territoire libanais.

23. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Comme c'est la première fois ce mois-ci que je prends la parole à une séance officielle du Conseil, je tiens à exprimer mes félicitations les plus sincères à M. Masahiro Nisibori du Japon, pays ami, à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil, qu'il assumera pendant le mois de septembre, et je lui souhaite beaucoup de succès. M. Nisibori reflète bien son grand pays qui compte au nombre de ses importantes réalisations, il faut noter en tout premier lieu, son dévouement à la cause de la paix et son rejet des moyens militaires en tant qu'instrument politique.

24. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour rendre un très grand hommage au Président du Conseil pour le mois d'août, M. Noel Dorr de l'Irlande, un pays ami, pour la compétence remarquable avec laquelle il a assumé les lourdes responsabilités de la présidence pendant un mois très agité.

25. Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à sir John Thomson, nouveau représentant du Royaume-Uni, et lui dire combien je suis convaincu que ses talents bien connus de diplomate et son expérience constitueront un atout considérable pour les travaux du Conseil.

26. Nous venons d'apprendre que M. Tuéni va nous quitter et je souhaite exprimer mon profond regret devant le départ imminent au représentant du Liban, Ghassan Tuéni, qui a consacré tellement de temps, de dévouement et qui a donné sa santé pour servir la cause de la réhabilitation du Liban et de son peuple, dans des conditions extrêmement ardues. Il s'est toujours montré à la hauteur des circonstances et a accompli un travail remarquable. Il va nous manquer, mais je suis sûr qu'il poursuivra ses nobles tâches dans d'autres domaines de la vie publique.

27. Je tiens à exprimer la profonde reconnaissance de mon pays au Secrétaire général pour le rapport opportun, objectif et édifiant qu'il nous a présenté sur la situation tragique actuelle à Beyrouth [S/15382] et pour l'additif à ce rapport, qui concerne les événements qui se sont déroulés aujourd'hui [S/15382/Add.1] ainsi que pour la présentation originale qu'il a faite oralement, ayant eu recours à une carte extrêmement utile, présentation que nous avons tous écoutée avec intérêt au cours des consultations officielles qui ont eu lieu précédemment.

28. Nous nous réunissons aujourd'hui à la demande du Gouvernement libanais pour aborder une fois de plus l'examen d'un nouveau chapitre de l'intensification de la guerre génocide menée par Israël contre l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité du Liban et contre le cœur de Beyrouth, conformément à des plans concertés de longue date mis au point par Israël dans le but de rayer le Liban de la carte du monde par la déstabilisation, le démembrement, la vivisection et l'annexion planifiée de vastes portions du sud de son territoire par des laquais et des prête-noms représentés par le major renégat Saad Haddad dont le Conseil ne connaît que trop bien l'ignoble trahison.

29. Alors que de grandes parties du Liban ont été soumises pendant des mois à l'occupation violente et impitoyable des forces israéliennes, le désir insatiable d'Israël pour une nouvelle effusion de sang et pour la domination a connu un point culminant dans la conquête continue qu'il mène à Beyrouth ouest, l'un des grands centres culturels du monde arabe et, depuis la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, le berceau de sa renaissance contemporaine. Cela est vraiment affligeant au-delà de tout seuil de tolérance humaine. Son influence psychologique ira, pendant des générations, bien au-delà de l'agression militaire injustifiée menée contre Beyrouth dont nous nous occupons actuellement.

30. La suite des événements au cours desquels les Israéliens ont commis la plus récente agression et leur conquête d'un demi-million d'habitants de Beyrouth ouest est parfaitement claire, tout le monde peut voir et juger. Un acte criminel contre le Président élu du Liban, M. Bechir Gemayel, acte que nous avons condamné avec le monde entier, a été le prétexte invoqué de sang-froid par les vautours militaires israéliens comme une excuse habile pour conquérir Beyrouth ouest.

31. Je crois fermement aux vertus du droit. Je ne prononce pas d'accusations vaines. Mais, me fondant sur des preuves écrasantes — en vérité d'une connaissance générale des milieux informés dans notre partie du monde et en dehors —, j'affirme que le placement des quelque 200 kilogrammes d'explosif puissant, hautement perfectionné et contrôlé à distance qui a abouti à la mort odieuse du président élu Gemayel a été effectué par les agents israéliens pour réaliser les objectifs suivants.

32. Premièrement, les agresseurs israéliens ne connaissent pas — quoi qu'il en disent — l'esprit arabe, en particulier le véritable esprit libanais, se sont trouvés de plus en plus désenchantés et déçus par le Président élu Bechir Gemayel lorsqu'ils n'ont pas réussi, malgré des efforts persistants et considérables, à en faire un instrument souple de la même façon qu'ils avaient cherché à obtenir — et ont obtenu — les services de leur servile laquais, le major Haddad, dans le sud. Ils auraient dû savoir que M. Gemayel et son

parti sont, d'abord et avant tout, des nationalistes et des patriotes libanais qui ne toléreraient pas d'être dominés par quiconque.

33. Deuxièmement, le premier ministre Begin et M. Sharon ont cherché de façon agressive à faire en sorte que le major Haddad — ce renégat — soit rétabli à son poste élevé dans l'armée libanaise, mais ils n'y ont pas réussi parce que l'armée libanaise, malgré ses divisions et sa faiblesse au cours des dernières années, a une longue tradition militaire honorable à laquelle elle ne renoncera jamais.

34. Cela a mis les dirigeants israéliens dans une telle fureur qu'ils ont menacé d'augmenter non seulement les forces mercenaires de Haddad — au point de parler de mettre 50 000 soldats à sa disposition — mais aussi la région qui se trouve sous son contrôle, en tant que protégé israélien, au-delà de la ville occupée de Sidon. En fait, le renégat Haddad a renvoyé les hommes et fermé les bureaux du parti phalangiste il y a quelques semaines. Les Israéliens avaient informé le Président élu du Liban qu'ils projetaient de couper pratiquement toute la partie du sud du Liban et de lui conférer un "statut spécial" en tant que prélude à une annexion possible et à la saisie des eaux du Litani, vieux plan israélien approuvé dès 1954 ou 1955 mais qui attend toujours d'être mis en œuvre.

35. Troisièmement, les Israéliens ont insisté pour imposer un traité de paix complet au Liban à la pointe des baïonnettes, au mépris total du fait qu'une paix véritable ne peut jamais être imposée par la force et l'occupation — ce n'est pas la manière de réaliser la paix — ainsi que du fait, tout aussi important, que ce n'était pas le Liban qui avait envahi Israël le 6 juin, mais Israël qui était l'envahisseur. L'armée et l'Etat libanais n'ont même pas participé au conflit qui, d'après les assertions répétées des Israéliens, était dirigé exclusivement contre l'OLP et les réfugiés palestiniens, même si ce sont les Libanais qui ont subi les plus grandes pertes en biens et en vies humaines dans la guerre de génocide israélienne.

36. Les rapports entre le Liban et Israël, depuis que Israël a déraciné le peuple palestinien, ont été régis par la Convention d'armistice général de 1949¹ qui a prouvé son efficacité depuis des décades.

37. Quatrièmement, et c'est peut-être la raison principale de la conquête par Israël de Beyrouth ouest où se trouvent le siège du Gouvernement, le cabinet du Premier Ministre, la plupart des autres ministères et départements, institutions et agences, la banque centrale, que les bombardements israéliens ont apparemment fait brûler, et la plupart des ambassadeurs — et, pendant ces deux derniers jours de bombardement, ce n'est pas par hasard que les ambassades de France et d'Italie ont été touchées —, il y a le fait que malgré de fortes divergences internes, ce qui est naturel dans n'importe quel pays car dans tout pays il y a des opinions différentes, tous les dirigeants éminents de

Beyrouth ouest étaient d'accord avec le Président élu sur un "cadre d'accord pour un gouvernement d'unité nationale". C'était quelques jours seulement avant que son quartier général dans Beyrouth est fasse l'objet d'une explosion sauvage. Cela aurait signifié l'apparition d'une autorité libanaise centrale forte et unifiée qui aurait rétabli une vie normale et la paix dans le Liban déchiré par la guerre, objectif que les Israéliens, avec leurs desseins sur le Liban, ne sauraient tolérer. Les Israéliens procèdent à la déstabilisation du Liban depuis 1968, depuis qu'ils ont attaqué l'aéroport international de Beyrouth et pratiquement détruit toute la compagnie aérienne nationale libanaise, ses diverses installations et ses 14 Boeing ou plus.

38. J'ai été témoin de cette attaque agressive et non provoquée, d'une maison située à quelques centaines de mètres seulement de l'aéroport international. Il n'y avait pas là un seul combattant de l'OLP qui aurait pu servir d'excuse aux Israéliens. En fait, cette attaque et de nombreuses autres attaques dirigées contre des camps de réfugiés palestiniens non protégés ont constitué la principale raison pour laquelle les réfugiés menacés se sont armés pour se défendre.

39. Cinquièmement, le siège et le génocide dont Beyrouth a été victime pendant deux mois et demi ont fini par trouver une solution grâce à la médiation de M. Philip Habib, l'envoyé spécial du président Reagan. L'accord signé par M. Habib et le Gouvernement libanais — dont Israël était signataire et dont les Etats-Unis, une superpuissance, étaient les garants — prévoyait expressément qu'en échange du retrait des forces de l'OLP, l'armée d'invasion israélienne ne pénétrerait pas dans Beyrouth ouest. A part la duplicité israélienne, qui ne nous a pas surpris car nous en avons souvent été témoins au cours de ces dernières dizaines d'années, ce qui nous préoccupe profondément, bien que l'accord ait été conclu en dehors de la juridiction du Conseil de sécurité, c'est qu'Israël a voulu mettre en cause la compétence ou la crédibilité d'une superpuissance, les Etats-Unis qui sont les garants de cet accord. C'est là un immense défi qui met en cause l'honneur d'une superpuissance sans l'aide massive de laquelle un Israël expansionniste ne pourrait pas poursuivre sa politique d'agression et d'expansion. J'ai à peine besoin de souligner que ce travail de sape ne doit pas être pris à la légère, que ce soit au Moyen-Orient ou dans d'autres régions du monde. Bien des peuples, non seulement le peuple martyr du Liban, attendent toujours la réaction des Etats-Unis, en termes concrets, devant ce défi flagrant. C'est aux Etats-Unis qu'il revient d'honorer leur parole.

40. Sixièmement, les envahisseurs israéliens prétendent qu'ils ont marché sur Beyrouth pour rétablir l'ordre public. Qu'était-il arrivé à Beyrouth ouest qui avait perturbé l'ordre ? Il n'y a plus de combattants palestiniens pour repousser une invasion de Beyrouth

ouest comme ils l'avaient fait avec succès pendant deux mois et demi. La preuve en est qu'il y a une résistance faible et rare à cette invasion par quelques centaines ou quelques milliers de miliciens libanais armés. Mais il s'agissait de Libanais.

41. Septièmement, l'armée libanaise légitime contrôlait bien la ville et la vie y redevenait normale à une vitesse étonnante, ce qui prouve le génie et l'ingénuité du peuple libanais. Cela nous a été rapporté dans les dépêches envoyées par des observateurs sur place, que nous lisons tous les jours.

42. Les travaux de reconstruction et de réparation battaient leur plein; les bulldozers envoyés par le gouvernement procédaient aux réparations nécessaires pour la réouverture des routes et des autoroutes fermées depuis 1975. Quel combat de faction les Israéliens ont-ils invoqué pour justifier leur invasion ? En fait, et c'est là l'ironie, l'invasion a eu lieu alors que tous les dirigeants de Beyrouth ouest participaient aux funérailles du Président élu, qui avaient lieu dans les montagnes de Bekfaya, à l'est de Beyrouth.

43. Les Israéliens prétendent qu'ils ont marché sur Beyrouth pour empêcher le retour à Beyrouth ouest des combattants palestiniens alors que ces combattants s'étaient soumis aux vœux des dirigeants de Beyrouth ouest et qu'ils s'étaient tous retirés afin d'épargner à la population civile le fléau d'une nouvelle sauvagerie israélienne. Qui plus est, l'armée israélienne entoure Beyrouth de toutes parts. Comment donc les combattants palestiniens auraient-ils pu y retourner, même s'ils l'avaient voulu, à moins, bien sûr que les Israéliens considèrent que tout réfugié civil est un combattant ?

44. Les forces d'invasion israéliennes occupent virtuellement la totalité de la ville de Beyrouth, malgré des points de résistance civile éparpillés ici et là, comme le Secrétaire général nous en a informés ce soir. Les Israéliens ont occupé des ministères, des services gouvernementaux et des institutions essentielles. Ils n'ont pas encore occupé d'ambassades étrangères, pour autant que je sache, encore qu'ils aient frappé les ambassades de France et d'Italie, sans doute pour montrer leur appréciation des vaillantes forces de ces deux grands pays qui ont participé à la force multinationale qui a surveillé le retrait des forces palestiniennes dans des conditions extrêmement dangereuses.

45. A l'heure actuelle, les envahisseurs israéliens ont encerclé les camps de réfugiés palestiniens et les ont coupés du reste de la ville pour commettre les mêmes atrocités — auxquelles ils donnent parfois le nom d'interrogatoires — qu'ils ont commises dans le sud après l'avoir occupé, dont l'ensevelissement dans des fosses communes de réfugiés palestiniens innocents — hommes, femmes et enfants — et la déportation de milliers d'autres soumis à des tortures indicibles, comme la soif et la faim. J'espère que la Croix-Rouge

fera preuve de vigilance et qu'elle nous fera rapport sur ce qu'il est advenu de ces réfugiés de l'OLP dont la sécurité avait été garantie quand ils ont accepté de quitter Beyrouth en laissant derrière eux leurs familles, leurs enfants, leurs femmes et leurs mères.

46. La dernière, mais non la moindre, des raisons qui poussent les Israéliens à conquérir Beyrouth ouest, est la peur paranoïaque qu'ils ont de toute initiative et de toute négociation sérieuse en vue de parvenir à une solution pacifique du conflit israélo-palestinien. Ils veulent manifestement faire échouer ce processus, détourner l'attention, bien que ce processus ait été accepté à la douzième Conférence arabe au sommet qui s'est tenue dernièrement à Fès (Maroc) [voir S/15510, annexe], ainsi que dans l'initiative du président Reagan. Ce processus a été immédiatement rejeté par un Israël chauvin pour lequel, apparemment, la paix est une hérésie.

47. M. Brejnev a réitéré hier des idées plus ou moins comparables, comme l'a d'ailleurs fait la communauté internationale dans son ensemble [voir S/15403, annexe].

48. Sa Majesté le roi Hussein de Jordanie a redit clairement il y a quelques jours ce qu'en fait il n'a cessé de recommander depuis 1967 : le retrait de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967 et la restauration des droits des Palestiniens, dont le droit à l'autodétermination, en échange de la paix.

49. Rien ne dérange les desseins israéliens autant que des perspectives favorables de paix — or il y a eu un consensus arabe pour œuvrer dans ce sens. Manifestement, certains milieux en Israël s'épanouissent dans une guerre perpétuelle. Mais nous sommes résolus à ne ménager aucun effort pour réaliser les droits du peuple palestinien sous tous leurs aspects. Nous avons l'intention d'agir et non pas de réagir, comme nous l'avons fait parfois par méprise dans le passé, payant un prix élevé pour nos erreurs.

50. Le Secrétaire général a averti le monde des dangers inhérents à un glissement progressif vers l'anarchie internationale. Rien ne peut mieux illustrer ce fait que l'aventurisme d'un Israël qui agit complètement en dehors du cadre du droit international et de la moralité internationale. Le Conseil a le devoir d'exiger, au risque de devoir recourir à toutes les mesures punitives prévues dans la Charte des Nations Unies, le retrait immédiat d'Israël de Beyrouth en tant que prélude à un retrait total et complet vers les frontières internationalement reconnues du Liban, conformément aux résolutions 508 (1982) et 509 (1982) adoptées à l'unanimité par le Conseil et aux résolutions ultérieures.

51. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

52. M. ABULHASSAN (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, en ma qualité de président du Groupe des Etats arabes, je souhaite vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci et j'exprime la conviction de ma délégation que vous saurez diriger les travaux du Conseil avec dévouement. Je souhaite également souligner la compétence avec laquelle votre prédécesseur, le représentant de l'Irlande, a conduit les travaux du Conseil en un moment de crise.

53. Nous nous réunissons une fois de plus aujourd'hui pour examiner la situation dangereuse créée par les Israéliens, pratique devenue si symptomatique du caractère israélien et de la conduite israélienne et qui ne peut assurément être acceptée du point de vue international.

54. L'invasion israélienne de Beyrouth intervenue hier sous prétexte de combler un vide — prétexte que même les amis d'Israël n'ont pu accepter — est une insulte de plus à notre intelligence de la part d'Israël. Cette invasion israélienne est une violation grave et flagrante de l'accord parrainé par le Gouvernement des Etats-Unis, accord qui avait abouti au retrait des forces palestiniennes et syriennes de la capitale du Liban.

55. Le fait que les troupes israéliennes soient entrées dans Beyrouth et aient occupé la totalité de la capitale libanaise à un moment où le peuple libanais s'efforce de rétablir un gouvernement constitutionnel fort, permet de douter de la sincérité des affirmations d'Israël selon lesquelles c'était précisément là l'un des objectifs de son invasion du Liban. Cela jette également des doutes sur la crédibilité d'Israël en tant que partie à un accord auquel les autres parties ont adhéré de bonne foi.

56. Ce n'est pas par hasard que l'armée israélienne, qui n'a pas pu entrer dans Beyrouth ouest alors que la capitale était bien défendue, a trouvé qu'il était fort pratique de l'envahir et de l'occuper alors qu'elle était sans défense, sous la protection d'un accord qu'Israël a choisi de violer avant que l'encre utilisée pour le rédiger n'ait séché.

57. Il est également très ironique que les Israéliens qui affirmaient, pour justifier le meurtre massif de la population de Beyrouth, que les Palestiniens se cachaient derrière les civils aient précisément eux-mêmes envahi si lâchement la ville après qu'elle eut été évacuée par tous les éléments armés.

58. Nous sommes persuadés que cette dernière agression israélienne n'est qu'un autre épisode d'une stratégie d'ensemble — stratégie qui vise à n'établir qu'une force militaire au Moyen-Orient et s'assurer que seule cette force a le droit de dicter sa volonté au Moyen-Orient. Nous sommes également convaincus que les Etats-Unis ont une très grande responsabilité : ils doivent contraindre les Israéliens à se retirer

immédiatement de Beyrouth ouest, d'autant plus que les autres parties à l'accord conclu par l'envoyé des Etats-Unis ont respecté la lettre et l'esprit de l'accord.

59. Il ne fait pas de doute que la crédibilité américaine est désormais en jeu, et plus vite les Etats-Unis contraindront Israël à respecter cet accord, meilleures seront les chances de paix, en particulier en ce moment où le peuple libanais essaie d'élire un nouveau président.

60. Nous voudrions également appeler l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, en date du 7 septembre, dans lequel il dit :

“Les gouvernements ont tendance à se comporter à l'ONU comme si l'adoption d'une résolution les dégageait désormais de toute autre responsabilité en la matière”¹².

Rien ne pouvait mieux illustrer cette observation particulière que le fait que non seulement toutes les résolutions adoptées par le Conseil qui exigeaient le retrait inconditionnel des forces israéliennes du Liban ont été ignorées par l'agresseur mais n'ont pas été suivies d'effet.

61. Nous sommes convaincus — comme le sont, j'en suis certain, beaucoup d'autres nations du monde — que les actes d'agression israéliens ont déjà dépassé toute compréhension et qu'il est temps d'arrêter la folie israélienne. Nous pensons que cela pourrait principalement être fait par le pays sans la protection et l'appui variés duquel il aurait été impossible pour une nation aussi petite de devenir l'agresseur numéro un du monde contemporain. Il est inutile de dire que le Conseil devrait également assumer ses responsabilités d'une façon qui mette fin à ce phénomène israélien anormal.

62. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Clovis Maksoud, observateur permanent de la Ligue des Etats arabes, auquel le Conseil avait adressé une invitation à la 2347^e séance en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

63. M. MAKSOUD (*interprétation de l'anglais*) : Je saisis cette occasion pour m'associer à toutes les félicitations qui vous ont été adressées, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Votre courtoisie en tant que diplomate, votre sagesse et la sagesse de votre grand pays sont la source d'une très profonde amitié entre les peuples arabes et le Japon. Je saisis également cette occasion pour dire combien nous avons apprécié la très grande sagesse, les grandes connaissances et la conscience dont votre prédécesseur, le représentant de l'Irlande, a fait preuve au cours de la présidence qu'il a exercée le mois dernier.

64. Nous nous réunissons une fois de plus aujourd'hui pour discuter d'un autre dessein d'Israël et des conséquences de son grignotage de tout territoire qu'il convoite. Nous avons évité, apparemment, d'avoir une paix juste et globale et une solution au problème de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité du Liban, ainsi qu'à la restauration des droits du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat dans sa patrie. C'est comme si ces aspects élémentaires et évidents qui doivent faire partie d'une paix globale qui soit juste et durable étaient devenus de simples expressions de rhétorique de la communauté internationale, parce que Israël a décidé de réduire ces engagements définitifs pris par la communauté internationale en une simple rhétorique de juriste.

65. Enflammé par la puissance de destruction, vivant dans l'euphorie de l'ivresse militaire, Israël considère le monde — ses résolutions, sa volonté, son désir — avec son mépris habituel, comme s'il avait une bonne conscience et comme si tout le monde avait tort et lui totalement raison. Que la communauté mondiale discute, débâte et délibère; qu'elle adopte des résolutions ! Israël sera toujours capable de trouver des prétextes et des excuses. Peu importe que cela soit lié à la vérité ou à la réalité; l'essentiel pour les Israéliens est de gagner du temps, de détourner l'attention de la communauté mondiale, qu'ils insultent si elle ose jamais contester un aspect quelconque de la conduite d'Israël, si jamais elle jette le doute sur ce qu'Israël pourrait penser ou faire, parce que Israël veut que le monde sache qu'il y a quelque chose de sacré et une immunité dans tout ce qu'il fait.

66. Quand Israël annexe Jérusalem et les hauteurs du Golan, quand il multiplie les colonies de peuplement, quand il occupe le Liban et pénètre dans Beyrouth ouest, c'est parce qu'il doit absolument faire son devoir, qu'il n'a de comptes à rendre à personne et que le monde n'a qu'à se plier à ses diktats.

67. C'est dans ce contexte que nous avons vu en action ces jours derniers le terrorisme intellectuel et politique qu'Israël a maintenant érigé en une parfaite technique de communication, insultant l'un des plus grands chefs spirituels du monde qui avait eu le courage et, selon Israël, la témérité, d'accorder une audience au Président du Comité exécutif de l'OLP. En un sens, le Vatican et le pape n'ont pas accepté la définition qu'Israël donne des Palestiniens ou de leurs dirigeants. Ils ne se sont pas pliés au diktat des acrobaties verbales qu'Israël cherche à imposer. En effet, si les faits ne correspondent pas à ce qu'il décrit, Israël a recours à son propre terrorisme intellectuel, considère la mise en question de ses motifs comme un blasphème et essaie d'exploiter le fait que le Vatican n'a pas toujours poursuivi ses entreprises humanitaires ni écouté sa vocation spirituelle.

68. Ainsi, Israël a essayé aujourd'hui de tirer prétexte des tragiques et regrettables événements du Liban qui ont mené à l'assassinat du Président élu,

M. Bechir Gemayel, pour poursuivre un objectif qui était, selon lui, temporairement bloqué par l'intervention de la communauté internationale et l'accord négocié par le représentant spécial des Etats-Unis, M. Habib. Est-il quelqu'un au monde pour croire qu'Israël voulait se conformer à cet accord ? Les Etats-Unis croient-ils maintenant qu'Israël en avait l'intention ?

69. Israël a envahi le Liban en prétextant que l'OLP avait essayé d'assassiner son ambassadeur à Londres. C'était un autre prétexte pour une invasion du Liban de grande envergure, comme s'il n'y avait eu aucun plan, comme s'il n'existait dans les services de renseignement et la défense d'Israël et au cabinet israélien, aucun détail concernant une invasion du Liban, et comme si Israël, désolé tout soudain par cette tentative d'assassinat, avait tout soudain décidé d'envahir le Liban à titre de représailles. Et maintenant, il prétend que l'invasion de Beyrouth ouest est un autre aspect d'un plan qu'il n'entendait pas appliquer, n'eût été l'assassinat qui avait eu lieu dans Beyrouth est qu'il occupait. Et que s'est-il passé alors ? Israël a immédiatement supposé qu'il allait y avoir au Liban rupture de l'ordre; en effet, Israël n'a jamais pu concevoir, admettre ou reconnaître la vitalité et la force de rebondissement des Libanais, la force et la cohésion nationales du Liban. Ainsi, Israël s'est servi de ce prétexte alors qu'il n'y avait pas la moindre preuve d'une éventualité de lutte ou de conflit entre factions au Liban. Au contraire, tout portait à croire que, malgré des polarisations précédentes, l'élection du président Béchir Gemayel — quelle que puisse avoir été la toile de fond — poussait tous les Libanais, indépendamment de motivations ou d'antipathies précédentes, à se rallier derrière l'Etat uni du Liban, la légitimité constitutionnelle, sans tenir compte des divergences politiques et idéologiques.

70. C'était cette cohésion et cette réconciliation politique de plus en plus évidentes au Liban qui confirmaient qu'Israël était frustré dans ses efforts pour perpétuer la déstabilisation, la dissension et le conflit au Liban.

71. C'est pourquoi l'assassinat n'avait pas plus tôt eu lieu qu'Israël a mis en action le plan d'urgence qui était établi pour violer l'accord et occuper Beyrouth ouest. Et non seulement cela : la machine de propagande est entrée en action pour essayer de nous convaincre qu'Israël était entré dans Beyrouth ouest pour rétablir l'ordre. Il a même eu l'audace d'appeler cela une mission de "maintien de la paix", dénigrant ainsi les nobles termes de "paix" et de "maintien de la paix". Les Israéliens ont assumé un rôle de "maintien de la paix" parce que l'on avait empêché Sharon, à ce moment-là, de satisfaire son besoin et son désir de conquête qui l'incitaient à prendre Beyrouth tout entier. Il voyait là un obstacle à ses desseins. Pourquoi ? Parce que, à ce moment-là, il n'y avait plus à Beyrouth de forces de l'OLP. La communauté internationale et M. Habib avaient témoigné de la

façon ordonnée et digne dont les forces de l'OLP s'étaient retirées après qu'Israël, pendant deux mois et demi, eut assujéti Beyrouth à ses tentatives de génocide. Tout s'est passé comme si Israël avait une revanche historique à prendre contre la reconstruction de Beyrouth. Comment pouvait-il exister une capitale avec autant de ressort que Beyrouth où la reconnaissance culturelle, intellectuelle et journalistique non seulement du Liban mais de tout le monde arabe pouvait encore durer ? Comment la population de Beyrouth pouvait-elle oser résister au choc de la machine de guerre israélienne ? Comment pouvait-elle garder assez de ressort pour se remettre et reconstruire ? Comment les journaux de Beyrouth — le journal de M. Tuéni — pouvaient-ils paraître régulièrement chaque jour ? Comme la liberté d'expression pouvait-elle encore exister ?

72. Alors Israël a cherché des prétextes. D'une part Israël voulait sauver Beyrouth d'un prétendu communisme international, espérant ainsi susciter l'audace chez les guerriers professionnels. D'autre part Israël a essayé de dire qu'il restait encore des forces palestiniennes dans cette région, comme si les pauvres réfugiés palestiniens, qui n'étaient pas même autorisés à remonter leurs tentes dans leurs résidences temporaires que sont les camps de réfugiés, constituaient un obstacle.

73. Il fallait donc lancer une opération de revanche contre Beyrouth; non seulement contre la ville, non seulement contre la population, mais contre les institutions.

74. Comment le Liban peut-il se permettre le luxe de laisser son parlement élire un président ? Comment le Président élu peut-il oser refuser l'alternative qu'Israël souhaite présenter et imposer comme un diktat au Liban : ou bien accepter un traité dicté par la présence militaire israélienne ou bien accepter la division et la destruction du sud du Liban et l'annexion fonctionnelle, sinon théorique, par Israël ? Comment le Liban et son Président élu osent-ils refuser cette alternative afin de pouvoir assurer la réconciliation et l'entente nationales au Liban ?

75. Toute cette accumulation de fausse gloire de la part d'Israël et ses tentatives de semer partout la destruction a été contrebalancée, sur la scène internationale, par une situation dans laquelle la communauté internationale a cherché à rendre crédibles ces résolutions, à rendre crédible sa volonté de traduire ses convictions en politiques. Israël a vu le début : il a vu un Secrétaire général déclarer publiquement que le mécanisme des Nations Unies et les résolutions de l'Organisation ne devaient pas seulement être respectées, mais appliquées. Nous avons devant nous un Secrétaire général désireux et peut-être même décidé à faire fructifier le souhait de la communauté internationale de voir l'Organisation des Nations Unies devenir vraiment l'ancre de la paix et le promoteur de la paix. Si l'Organisation regagnait sa crédibilité et son

efficacité, Israël serait totalement incapable de continuer à afficher son mépris constant et son attitude caractéristique de défi.

76. Ensuite Israël a constaté que le discours du président Reagan représentait une tentative énergique des Etats-Unis de se tenir à l'écart des dimensions insensées que prenait l'attitude d'Israël, et signifiait que les Etats-Unis n'étaient plus disposés à garantir d'une façon inconditionnelle toutes les actions entreprises par Israël ni à fournir, à l'avance, le feu vert à tout ce qu'Israël avait l'intention de faire.

77. Si un gouvernement quelconque, un gouvernement arabe quelconque, avait répondu au président Reagan comme l'a fait Israël, nous aurions assisté à une rupture des relations internationales. Mais il y a un reste d'indulgence de la part des Etats-Unis qui leur permet d'absorber les chocs, en l'occurrence les vitupérations proférées par Israël ces derniers jours.

78. Israël se rend compte que le mouvement palestinien, à la suite du retrait de Beyrouth, a renouvelé le mandat de l'OLP, lui permettant ainsi de regagner son unité et de recouvrer son efficacité politique en tant que porte-parole des aspirations du peuple de Palestine. Il a commencé à agir de telle façon que ce n'était plus ce qu'Israël voulait que ce soit lorsqu'il a forcé les Palestiniens à copier sa propre addiction au terrorisme. Au lieu de cela, Israël a constaté que le mouvement palestinien demeurerait un mouvement militant et qu'il était résolu à réaliser ses objectifs politiques. Et non seulement cela, il y a eu, en outre, la douzième Conférence arabe au sommet de Fès. Israël espérait que la division et le morcellement parmi les Arabes lui apporteraient de nouvelles possibilités de manipuler la région dans son ensemble afin d'établir son hégémonie militaire et stratégique, de contrôler le destin des peuples de la région, d'utiliser notre richesse humaine et économique et de lui permettre de faire la loi dans la région, de façon permanente et sans aucun obstacle.

79. Ensuite Israël a pu voir comment le peuple et le Gouvernement grecs ont accueilli l'OLP, comme l'a fait hier l'Union interparlementaire. Et, pour couronner le tout, il y a eu la victoire morale remportée par le dirigeant de l'OLP lorsqu'il a été reçu par le plus grand chef spirituel.

80. Tout cela se déroulait alors qu'Israël implantait de nouvelles colonies de peuplement, encourageait les nouveaux colons, détruisait les libertés et les droits démocratiques de la population sous occupation et tentait de créer une nouvelle situation à l'intérieur du Liban afin de prévenir la restauration de l'autorité centrale de sa souveraineté.

81. Et alors, Israël a exposé au monde entier ses revendications pathétiques. Comme M. Sharon l'a dit aujourd'hui à l'ambassadeur des Etats-Unis : "Nous avons sauvé le Liban pour vous." Et maintenant le

cabinet israélien, après s'être réuni pendant quatre heures, déclare très clairement que "les forces israéliennes ont pris position dans Beyrouth ouest afin d'éviter la violence, l'effusion de sang et l'anarchie".

82. Mais quand Israël lui-même provoque l'effusion de sang, la violence et l'anarchie, tel que cela a été le cas ces deux derniers jours à Beyrouth, en détruisant des institutions, des banques, des écoles et des hôpitaux, cela est permis. Dans la déclaration faite par le cabinet israélien il était dit aussi que "ce danger était en fait évité" et que le gouvernement donnerait des instructions aux FDI — ne riez pas : il s'agit des forces de défense israéliennes — afin qu'elles abandonnent le contrôle des positions israéliennes lorsque l'armée libanaise serait, en mesure d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne l'ordre public et la sécurité en coordination avec les forces de défense israéliennes. Cela signifie que les forces de sécurité libanaise — l'armée libanaise — doivent coopérer avec les forces israéliennes à Beyrouth ouest et leur demander l'autorisation de reprendre leurs fonctions de protection de l'ordre public et de la sécurité publique.

83. Et, Monsieur le Président et membres du Conseil, si cela n'est pas de votre goût, vous serez traités avec cette constante attitude insultante, toute tentative visant à critiquer Israël étant attribuée soit à l'antisémitisme latent soit à un désir d'encercler et d'étouffer la pathétique Israël. Et même à leurs moments d'arrogance fasciste, les Israéliens essaieront de miser sur les bons sentiments de leur audience.

84. Nous éprouvons une profonde colère. Mais nous avons vu que malgré la tragédie que cherche à nous imposer Israël et l'humiliation qu'il essaie d'infliger à la communauté internationale, il y a certains signes positifs et nous voulons que le Conseil s'en serve pour dissuader Israël de poursuivre ses desseins agressifs et pour forger sa propre volonté d'entamer le processus de guérison au Liban, ce qu'il n'a pas été en mesure de faire jusqu'à maintenant, et de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'indépendance et à la souveraineté.

85. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine. Je lui donne la parole.

86. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, nous sommes rassurés de vous voir présider le Conseil en cette période critique. Nous savons fort bien quelle est l'attitude compréhensive de votre gouvernement à l'égard du sort du Moyen-Orient, et notamment nous savons qu'il a affirmé que le peuple palestinien devait exercer librement son droit à l'autodétermination dans son propre pays ainsi que son droit de créer son propre Etat dans son propre pays, et nous lui en sommes reconnaissants.

87. Je voudrais dire quelques mots à M. Dorr de l'Irlande, qui a fait preuve d'une grande compétence et de sincérité. Sa persévérance et son dévouement méritent nos éloges et notre admiration. Si j'étais Irlandais, je serais fier de lui.

88. Au début de sa déclaration, le représentant du Liban nous a informés des tristes événements qui ont résulté d'une attaque criminelle commise au Liban. M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'OLP, a envoyé un télégramme de condoléances au cheik Pierre Gemayel, dans lequel il a dit :

"Nous vous exprimons nos sincères condoléances à l'occasion du grand malheur qui vous a frappé et nous prions Dieu de vous accorder patience et consolation. Cet acte criminel est dirigé contre le Liban fraternel et ne sert qu'à notre ennemi sioniste commun."

89. Ceux qui ont saisi cette occasion pour tirer immédiatement profit de ce crime ne peuvent être que ceux qui l'ont commis. Les criminels devaient déjà avoir le dessein de commettre d'autres violations et d'autres crimes et actes de terrorisme d'Etat, ridiculisait ainsi le concept de la stabilité et de la paix.

90. Ceux qui ont assassiné des fonctionnaires innocents dans l'annexe de l'hôtel du roi David, le secrétariat du gouvernement civil mandataire en Palestine — et il s'agissait de civils et non pas de forces armées d'occupation —, ceux qui ont assassiné les villageois innocents de Deir Yassin et de Kafr Kassem, ceux qui ont assassiné les survivants juifs des camps de détention nazis qui se trouvaient sur le *Patria* — ces judéo-nazis qui ont collaboré avec les National socialistes ont une histoire couverte de sang, une histoire qu'ils perpétuent en Palestine occupée, au Liban, et en particulier à Beyrouth.

91. Au début du mois d'août, le Conseil a pris note à l'unanimité de la décision de l'OLP de retirer de Beyrouth les forces armées palestiniennes. L'OLP a pris cette décision pour épargner à Beyrouth d'autres destructions et pour sauver la vie de civils. Il a fallu de nombreux jours et de nombreuses semaines pour arriver à un semblant d'accord, et cet accord stipulait, entre autres, ce qui suit :

"Les Palestiniens non combattants et respectueux de la loi qui resteront à Beyrouth, y compris les familles de ceux qui sont partis, seront soumis aux lois libanaises. Le Gouvernement du Liban et des Etats-Unis fourniront les garanties de sécurité appropriées."

92. Le Secrétaire général avait les mains liées; le seul pouvoir que le Conseil lui avait octroyé était celui de faire rapport par l'intermédiaire de ces observateurs et il nous a informés de cette façon du retrait de Beyrouth des forces armées palestiniennes. Le Secrétaire général et le Conseil de sécurité se sont retiré — volon-

tairement, dirai-je — toute autorité pour garantir la paix et la sécurité dans la région. Le prix en a été la reprise des attaques criminelles de Beyrouth par Israël et d'autres effusions de sang. Est-ce le prix à payer pour passer par-dessus le Conseil ? N'avons-nous donc plus foi en le Conseil, ou le Conseil n'a-t-il plus foi en lui-même ? C'est la question que je pose.

93. Dans la lettre que le représentant des Etats-Unis, M. Robert Dillon, a envoyée au Gouvernement libanais, il disait :

"Les Etats-Unis sont prêts à déployer une force temporaire d'environ 800 hommes dans le cadre d'une force multinationale pour fournir l'assistance voulue aux forces armées libanaises dans l'exercice de leurs responsabilités concernant le retrait du territoire libanais, dans l'ordre et la sécurité, des forces palestiniennes à Beyrouth. Il est entendu que la présence de cette force américaine facilitera par là même le rétablissement de la souveraineté et de l'autorité du Gouvernement libanais sur la région de Beyrouth, objectif auquel mon gouvernement souscrit pleinement."

94. Le retrait des forces palestiniennes et des Libanais qui s'étaient opposés à l'occupation israélienne de Beyrouth n'a fait que faciliter la rupture de l'ordre public et gêner le rétablissement de la souveraineté et de l'autorité du Gouvernement libanais sur Beyrouth.

95. La question qui se pose est celle-ci : le Gouvernement des Etats-Unis était-il au courant des desseins israéliens et y a-t-il eu, si l'on peut dire, collusion, ou le Gouvernement des Etats-Unis a été mené en bateau ? Et d'autres, comme la France et l'Italie, qui ont participé volontairement à la force multinationale, ont-ils aussi été dupés, afin de permettre l'exécution d'autres desseins israéliens ?

96. Aujourd'hui, le Comité exécutif de l'OLP a publié le communiqué suivant :

"La nouvelle agression barbare d'Israël contre les peuples libanais et palestiniens, en particulier contre les camps de réfugiés palestiniens à Beyrouth, confirme à nouveau au monde entier que le but des dirigeants israéliens est de poursuivre la guerre d'anéantissement contre le peuple palestinien et d'éliminer les camps palestiniens."

"L'Organisation de libération de la Palestine lance un appel à la communauté mondiale pour que cesse cette agression criminelle contre les peuples palestiniens et libanais. Les forces armées israéliennes se sont jetées sur Beyrouth ouest malgré les garanties données par la force multinationale et les Etats-Unis. Ces garanties devaient spécifiquement assurer la sécurité des réfugiés et des camps palestiniens. C'était là le rôle primordial des troupes américaines, françaises et italiennes."

“Cette nouvelle agression montre combien la situation est critique dans la région.

“Le président Arafat a soulevé la question des garanties données par les Etats participant à la force multinationale pendant sa réunion avec le Ministre italien des affaires étrangères. Il a demandé que des contacts soient établis avec le Gouvernement des Etats-Unis et le Gouvernement français aux fins de confirmer l’engagement qu’ils ont pris de garantir la sécurité des camps palestiniens et de forcer les troupes israéliennes à se retirer. Evidemment, le Ministre italien des affaires étrangères a saisi les deux gouvernements de la question, et le président Arafat a envoyé un message au Ministre français des affaires étrangères à ce sujet.

“L’OLP fait appel à l’opinion publique mondiale pour que des mesures immédiates soient prises à ce moment critique pour mettre fin à l’agression contre les femmes, les enfants et les vieillards palestiniens et libanais. Le moment est venu de sauver le peuple palestinien de l’holocauste, de décourager les agresseurs israéliens et de faire cesser leurs crimes démentiels.”

97. Le Département d’Etat des Etats-Unis a fait cet après-midi une déclaration selon laquelle les Israéliens avaient agi contrairement aux assurances données par les autorités israéliennes tant à Washington qu’en Israël même. Dans cette déclaration, il est dit : “Selon nous, rien ne peut justifier la présence militaire continue d’Israël à Beyrouth ouest. Nous demandons un retrait immédiat.”

98. Je me demande combien parmi nous peuvent encore croire ce que disent les Etats-Unis. Sont-ils véritablement sérieux à ce sujet ? Pourquoi attendre si longtemps — environ 48 heures — et laisser les Israéliens faire ce qu’ils veulent dans Beyrouth — se saisir entièrement de Beyrouth, en détruire la plus grande partie, emprisonner et détenir les jeunes et les moins jeunes à Beyrouth — alors que le Département d’Etat dit que rien ne peut justifier la présence des Israéliens à Beyrouth, comme si, pour commencer, leur entrée dans Beyrouth et au Liban pouvait se justifier. Tout cela, dirai-je constitue une approche juridique bien tortueuse.

99. Je répète de nouveau : est-ce le prix à payer, ou est-ce le profit que l’on tire quand on ignore le Conseil et qu’on amenuise son pouvoir lorsqu’il traite de ces questions ? Quoi qu’il en soit, nous continuons d’être convaincus que le Conseil assumera pleinement les responsabilités qui lui sont confiées par la Charte des Nations Unies.

100. Avant de conclure, je voudrais dire ici bien clairement que, alors que nous sommes engloutis dans des actes d’agression sur un front — à Beyrouth et au Liban —, Israël persiste dans sa politique de répression vengeresse contre nos frères dans les territoires

palestiniens occupés depuis 1967. Mais ce sera là, j’espère, une question qui fera l’objet d’une autre réunion et, si Dieu le veut, Monsieur le Président, elle aura lieu sous votre présidence.

101. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Tout d’abord, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre accession au poste de président du Conseil pour ce mois et de vous souhaiter plein succès dans votre tâche importante.

102. Qu’il me soit également permis de dire ma gratitude au représentant de l’Irlande, M. Dorr, votre prédécesseur à la présidence du Conseil, pour la façon compétente et habile dont il a conduit les travaux du Conseil le mois dernier dans des circonstances très difficiles.

103. Je m’associe également aux vœux adressés au nouveau représentant du Royaume-Uni, sir John Thompson, et lui souhaite plein succès dans ses travaux.

104. Il y a plus de trois mois que le Conseil a adopté la résolution 509 (1982) exigeant le retrait immédiat et inconditionnel des troupes israéliennes du Liban. Depuis, le Conseil a adopté une série de décisions qui ont confirmé cette exigence fondamentale qui est la clef de la normalisation de la situation au Liban. Au cours de cette période, Israël, adoptant une attitude provocante, n’a tenu aucun compte de toutes les décisions du Conseil et a constamment augmenté l’envergure de son agression.

105. L’histoire a été témoin de nombre de guerres, mais on peut dire sans exagération que jamais encore un occupant n’a agi avec autant de cynisme et d’insolence. Jamais encore on n’a vu poursuivre une politique de génocide contre un peuple entier aussi délibérément, aussi ouvertement et avec un tel sang-froid. Les avions et les canons israéliens ont anéanti des villes et les villages libanais entières en lâchant des milliers de tonnes de bombes et d’obus meurtriers. Des chars israéliens ont écrasé brutalement de paisibles habitants libanais sous le drapeau même de l’Organisation des Nations Unies.

106. Aujourd’hui, dans l’histoire tragique du Liban, les militaires israéliens ont écrit une nouvelle page sanglante. Les troupes israéliennes se sont emparées de la totalité de Beyrouth, la capitale du Liban, qu’ils ont assiégée pendant plus de deux mois. Ce nouvel acte d’agression montre à l’évidence au monde entier l’arrogance du terrorisme sioniste qui a tenu Beyrouth et le Liban tout entier en otages pour mener à bien ses sinistres desseins.

107. Ce qui a été fait ces derniers jours par la soldatesque israélienne à Beyrouth n’est que le dernier maillon d’une chaîne d’actes cruels. Cette chaîne montre qu’Israël est passé ouvertement à une politique

expansionniste au Moyen-Orient. Les maillons de cette chaîne comprennent l'attaque contre la centrale nucléaire de Bagdad, la violation de l'espace aérien de la Jordanie et de l'Arabie saoudite, le bombardement de la population civile du Liban, l'annexion des hauteurs syriennes du Golan, l'intervention à grande échelle au Liban et l'occupation d'un tiers de son territoire et de sa capitale, et l'annexion rampante de la Rive occidentale et de la bande de Gaza.

108. Tout cela résulte directement de l'accord de coopération stratégique entre Israël et les Etats-Unis. Dans cette alliance, Israël exécute, grâce à l'aide que lui fournissent les Etats-Unis en argent et en armes et grâce à la protection politique qu'ils lui apportent, y compris au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, les desseins de la politique impérialiste américaine au Moyen-Orient.

109. Ainsi, il s'agit d'une agression américano-israélienne au Moyen-Orient contre les pays et les peuples arabes. Le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste et Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Brejnev, parlant hier à Moscou, a dit :

“L'agresseur israélien a définitivement révélé au monde entier son visage de rapace. Jamais aucun envahisseur n'a fait preuve d'autant de cynisme, bafouant l'intégrité d'un Etat souverain, assassinant massivement et méthodiquement Palestiniens et Libanais, agissant en violation flagrante des normes universellement reconnues du droit international et des décisions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

“Cette guerre sanglante a également révélé dans toute son évidence la véritable nature de la politique des Etats-Unis au Moyen-Orient. Loin de chercher à empêcher l'agression israélienne, ils ont en fait livré le Liban aux mains d'Israël. C'est ainsi que les Israéliens ont occupé une partie importante du Liban, faisant des dizaines de milliers de victimes et laissant sans abri des centaines de milliers d'habitants pacifiques.

“Et pendant tout ce temps, à Washington, où l'on est pourtant si enclin à toutes sortes de “sanctions” et de “représailles”, on n'a pas adressé une seule parole de condamnation à l'agresseur, et encore moins pris des mesures concrètes pour mettre un terme à ses actes.” [Ibid.]

110. La politique conjointe des Etats-Unis et d'Israël au Moyen-Orient est une politique cynique qui va radicalement à l'encontre des intérêts d'une paix juste et durable dans la région. Elle vise à fouler aux pieds les droits et les intérêts légitimes des pays et des peuples arabes et à leur imposer des conditions américano-israéliennes d'existence dans la région. C'est précisément à cause du caractère flagrant de cette politique que les Etats-Unis et Israël se sont

trouvés complètement isolés. Les Etats-Unis sont totalement isolés au Conseil de sécurité et ont été obligés d'opposer seuls leur veto au projet de résolution proposé par l'Espagne [S/15185]. Ils étaient totalement isolés quand ils ont voté contre le projet de résolution de la France [S/15255/Rev.2] et c'est seuls aussi qu'ils ont voté contre le projet de résolution soumis par l'Union soviétique [S/15347/Rev.1]. A l'Assemblée générale, Israël et les Etats-Unis ont été les deux seules délégations à voter contre un projet de résolution qui y était présenté.

111. Cette politique d'Israël et des Etats-Unis n'est pas une bonne politique. C'est une politique impérialiste. C'est bien pour cela qu'elle est vouée à l'échec. A l'heure actuelle, le Conseil a une tâche à remplir : il doit repousser le raid le plus récent de l'agresseur israélien. De l'avis de la délégation soviétique, le Conseil doit condamner résolument la violation flagrante par Israël des décisions qu'il a prises. Il faut demander le retrait immédiat de Beyrouth ouest des troupes israéliennes. Il convient de prévoir l'utilisation d'un mécanisme qui permette au Conseil de surveiller l'exécution des mesures qu'il pourrait arrêter dans une nouvelle résolution. Enfin, il faut avertir catégoriquement Israël que s'il ne retire pas immédiatement ses troupes de Beyrouth ouest le Conseil prendra lui les mesures prévues par la Charte des Nations Unies. De l'avis de la délégation soviétique, c'est là le minimum que le Conseil puisse faire en l'occurrence.

112. Pourtant, pour autant qu'on puisse en juger, une délégation s'oppose déjà à ce minimum. Ce n'est pas par hasard que, ces derniers temps, beaucoup de membres du Conseil ont dit que l'institution de consultations officieuses fait bien souvent obstacle à l'adoption des mesures nécessaires au Conseil. Nous avons pu nous en convaincre aujourd'hui. Une délégation, celles des Etats-Unis, est intervenue contre l'adoption par le Conseil de mesures significatives. Par exemple, nous n'avons pas entendu la délégation des Etats-Unis dire qu'elle condamnait les actes commis par Israël à Beyrouth. Pourquoi ? Pourtant, aujourd'hui, le Département d'Etat a publié un communiqué dans lequel il semblerait que l'on condamne ces actes. On croirait que la délégation des Etats-Unis aurait pu se prononcer d'emblée pour le retrait immédiat de Beyrouth ouest des troupes israéliennes, puisque, apparemment, c'est en ce sens qu'était rédigée la déclaration du Département d'Etat. Toutefois, nous n'avons rien entendu de semblable. Pourquoi ? Ne serait-ce pas parce que les déclarations officielles des Etats-Unis en ce qui concerne Israël sont faites pour détourner l'attention, pour rassurer l'opinion publique, pour rassurer les pays arabes, alors qu'en réalité la délégation des Etats-Unis rejette toute proposition de condamnation d'Israël ? Je dois dire que les Etats-Unis se trouvent dans une situation peu enviable. Ou bien ils seront obligés, au Conseil, de voter pour la condamnation d'Israël et le retrait immédiat de Beyrouth ouest des troupes israéliennes, ou alors ils se dévoileront totalement.

113. Il va sans dire qu'en essayant de résoudre le problème qui l'occupe aujourd'hui, le Conseil certes ne doit pas perdre de vue qu'il est indispensable d'assurer le retrait complet et inconditionnel des troupes israéliennes de l'ensemble du territoire libanais. Le Conseil doit contribuer activement à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, car seule une paix juste peut être durable, et non pas une paix de brigands, la paix des cimetières, une paix dictée par l'agresseur israélien et son partenaire de Washington. Une paix de ce genre ne soit pas s'instaurer et ne s'instaurera pas.

114. Le chef du parti communiste de l'Union soviétique et de l'Etat soviétique, M. Brejnev, dans le discours qu'il a prononcé hier au Kremlin a insisté sur le fait que l'Union soviétique, pour sa part, avait l'intention de continuer à recourir à tous les moyens dont elle dispose pour apporter un soutien actif au mouvement de résistance palestinien, aux patriotes libanais, à la Syrie et à tous ceux qui ne sont pas disposés à s'abaisser devant l'agresseur et à ceux qui luttent pour un règlement juste et pour la paix dans cette région.

115. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant d'Israël, à qui je donne la parole.

116. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre. Nous sommes sûrs que vous vous acquitterez de votre haute charge avec la sagesse, la compétence et la courtoisie qui ont toujours caractérisé vos activités à l'Organisation des Nations Unies. J'aimerais également m'associer aux paroles de bienvenue que vous avez adressées à notre nouveau collègue, le représentant du Royaume-Uni.

117. L'assassinat criminel du Président élu libanais, M. Bechir Gemayel, évoqué par M. Maksoud faisant partie des "tragiques et regrettables événements du Liban" [par. 68] a créé une situation extrêmement dangereuse dans ce pays, en particulier, à Beyrouth.

118. Les terroristes ont laissé derrière eux à Beyrouth ouest près de 2 000 de leurs membres armés ainsi que de grandes quantités d'armes lourdes et légères.

119. Au paragraphe 1 du plan Habib pour le retrait et le départ des groupes terroristes de l'OLP de Beyrouth, publié le 20 août, il est expressément demandé aux terroristes de l'OLP à Beyrouth "de quitter le Liban de façon pacifique à destination d'autres pays désignés à l'avance". Ce même paragraphe se poursuit ainsi : "L'idée de base de ce plan est conforme à l'objectif du Gouvernement libanais, à savoir que toutes les forces militaires étrangères se retirent du Liban."

120. Au paragraphe 18 du même document, il est écrit que l'OLP remettra aux forces armées libanaises toutes les armes lourdes et légères et toutes les munitions qui se trouveront dans la région de Beyrouth.

121. Tout le monde sait que non seulement toutes ces dispositions et d'autres dispositions du plan Habib n'ont pas été respectées par l'OLP mais que des violations graves du cessez-le-feu général ont été commises, au cours des quatre dernières semaines, par les terroristes. Parmi ces violations on peut citer le fait de ne pas avoir procédé à l'évacuation de tous les terroristes de la région de Beyrouth. Beaucoup d'entre eux, apparemment des milliers, sont restés dans les abris désaffectés et les tunnels qui se trouvent dans les camps de réfugiés dans la région de Beyrouth. Les armes lourdes n'ont pas été remises aux forces armées libanaises, mais, plutôt, à divers groupes privés qui agissent pour le compte des terroristes qui sont restés et en collaboration avec eux.

122. Il est également de notoriété publique qu'un grand nombre de terroristes se sont infiltrés à nouveau dans la vallée de la Bekaa et ont ouvert le feu sur les forces de défense israéliennes sous le couvert de l'armée syrienne. En effet, lors d'une attaque ignoble menée contre une position des forces de défense israéliennes il y a seulement quelques jours, les terroristes ont enlevé huit soldats israéliens et cherchent maintenant à faire du chantage auprès d'Israël en menaçant de maltraiter ces prisonniers.

123. Mais, comme si cela et les violations méthodiques et continues du cessez-le-feu ne suffisaient pas, une centaine de dirigeants terroristes se sont introduits à nouveau à Tripoli et ailleurs au Liban et certains d'entre eux ont fait des discours incitant au combat et à la violence. Chose surprenante, il n'y a eu aucune réaction de quelque source que ce soit face à ces violations flagrantes du plan Habib par les terroristes, plan en vertu duquel Israël avait accepté de laisser partir les terroristes, leur sauvant ainsi la vie.

124. Sur cette toile de fond funeste, l'assassinat du Président élu du Liban, Bechir Gemayel, a menacé de détruire complètement, et tel en était apparemment le but, l'accord de cessez-le-feu et de plonger de nouveau la région dans la violence. Cela a été particulièrement le cas dans la zone de Beyrouth. Les assassins du Président élu avaient calculé que si le *statu quo* pouvait être rétabli, cela permettrait au reste des terroristes de l'OLP d'utiliser cet écran de fumée pour regagner leurs positions perdues à Beyrouth et s'éparpiller à partir de là.

125. C'est pour faire échouer ces desseins et pour empêcher l'OLP d'exploiter ce qui aurait pu être le point de départ d'une nouvelle emprise que les forces de défense israéliennes sont entrées à Beyrouth ouest.

126. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire ailleurs, l'opération des forces de défense israéliennes

a un caractère et une durée limités. Le Gouvernement israélien donnera l'ordre aux forces de défense israéliennes de se retirer de leurs positions à Beyrouth ouest quand les forces armées libanaises seront prêtes à assumer le contrôle de ces positions en collaboration avec les forces de défense israéliennes afin d'assurer l'ordre public et la sécurité.

127. Comme je l'ai déclaré à maintes reprises au Conseil et ailleurs, Israël n'a nullement l'intention de rester au Liban ou dans une quelconque partie du Liban et, avec le départ des forces étrangères de ce pays, les forces de défense israéliennes quitteront également le Liban. Comme l'a souligné à juste titre le représentant du Liban aujourd'hui encore, le Liban devra être laissé aux Libanais et à eux seuls.

128. Le représentant de l'Union soviétique a introduit une note humoristique dans ce qui aurait dû être un débat sérieux. Le représentant de la plus grande puissance annexionniste de notre temps a fulminé ici contre l'annexion. Le représentant d'un pays qui a tué avec cynisme des millions de civils innocents, dans son propre pays ainsi que dans d'autres pays, a parlé ici contre le cynisme et a fait semblant d'éprouver de la compassion des des êtres humains innocents.

129. Le représentant du plus grand Etat agresseur de notre époque nous a fait un sermon ici, ce soir, contre l'agression. Le représentant du pays communément considéré comme le plus grand violateur des droits de l'homme a parlé en faveur des droits de l'homme. Le représentant du pays communément reconnu comme l'un des plus grands coupables, sinon le plus grand coupable, de violations du droit international, s'est fait ici le champion du droit international.

130. Avons-nous besoin d'ajouter quoi que ce soit à la déclaration du représentant de l'Union soviétique ?

131. Je ne pense pas devoir entrer dans le détail des pires inepties que nous avons entendues ce soir de la part de M. Nuseibeh. Je me contenterai de lui rappeler brièvement que, lors de l'élection de Bechir Gemayel à la présidence du Liban, le mois dernier, les propagandistes arabes de divers pays, notamment à Damas, avaient déclenché une campagne d'intimidation contre M. Gemayel, préconisant même son élimination.

132. Ainsi, par exemple, le jour de l'élection de M. Gemayel, le journal *Al-Ba'ath*, publié à Damas, disait ce qui suit dans son numéro du 23 août :

“Le Liban n'est pas le Liban de Bechir Gemayel et de sa bande. C'est une terre arabe dont la population est représentée par les chefs patriotiques qui ont rejeté le candidat des occupants. Ces dirigeants continueront de s'opposer à ce candidat jusqu'à ce qu'il perde le pouvoir et jusqu'à ce que tombent avec lui tous ceux sur lesquels ont mis les ennemis du Liban.”

133. Quatre jours plus tard, un autre organe du Gouvernement syrien, le quotidien *Ath-Thawra*, déclarait ce qui suit le 27 août :

“Nous avons besoin d'une mobilisation concertée pour éliminer les défaitistes qui se sont vendus au diable et qui sont devenus, avec l'aide du diable, une force réelle et influente, une force qui a commencé avec Sadate pour arriver jusqu'à Bechir Gemayel, lequel a accepté de servir en tant que nouveau gouverneur militaire du Liban à la place des sionistes.”

134. Le même jour, le 27 août, Radio-Damas, autre organe du régime syrien, déclarait ce qui suit :

“La tendance nationale au Liban doit être l'expulsion des envahisseurs sionistes du Liban et le renversement des agents d'occupation qui se sont associés à eux. Bechir Gemayel ne veut pas d'armée nationale. C'est le chef d'une bande corrompue qui sème la destruction dans tout le Liban.”

135. La semaine dernière encore, le 7 septembre, le terroriste international Naef Hawatma, qui n'était pas censé se retrouver sur le sol libanais, ayant été évacué de Beyrouth quelques jours auparavant, dans un discours prononcé à Baalbek, au Liban, a menacé Bechir Gemayel du même sort que celui du regretté président Sadate.

136. M. Nuseibeh, qui sait combien d'attentats il y a eu contre la vie du roi Hussein et qui sait très bien qui a assassiné le roi Abdallah, aurait mieux fait de ne pas lancer ses accusations éberluantes et éhontées contre Israël. mais c'est précisément cette logique dans la témérité, qui transcende le débat actuel, qui montre bien ce qui est en premier lieu à l'origine du conflit arabo-israélien et de sa perpétuation au cours des ans et des décennies.

137. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir du représentant de la République arabe syrienne une lettre par laquelle il demande à être invité à participer à la discussion du point inscrit à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à prendre part à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. El-Fattal (République arabe syrienne), occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

138. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite le représentant de la République arabe syrienne à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

139. M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que les membres du Conseil, de me permettre d'intervenir.

140. J'aimerais qu'il soit consigné que ma place à cette table n'est pas la bonne.

141. Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois difficile. Le mois qui a précédé n'a pas été moins difficile et le représentant de l'Irlande s'est distingué en tant que président et en tant que personne juste et humaine.

142. A cette occasion, je tiens à féliciter le Secrétaire général de son rapport [S/15382 et Add.1], qui entre tout à fait dans le cadre des travaux du Conseil.

143. Nos résolutions sont classées et non appliquées. Le Secrétaire général a lancé un avertissement — veuillez m'excuser d'utiliser ce terme — au Conseil en ce qui concerne la paix et la sécurité, présentes et futures, dont le Conseil est le garant et le protecteur.

144. Je n'avais nullement l'intention de participer aujourd'hui au débat, mais certaines insinuations ridicules faites par le représentant de l'entité colonialiste d'Israël à jamais agressive, m'ont poussé à prendre la parole. Accompagnant l'agression, il y a eu l'étalage des mensonges — pas seulement aujourd'hui, mais depuis la conception de ce mouvement —, le grand mensonge, à savoir "un pays sans peuple pour un peuple sans pays" — le grand mensonge qu'est Israël, la création d'Israël. Israël existe en raison parce que l'agression existe. Israël est une entité agressive qui entraîne notre monde — et je le dis sans hésitation — vers une conflagration dont les conséquences se feront sentir dans la région et dans le monde entier.

145. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le cœur de la question. Tous mes collègues, arabes ou non arabes, y compris vous, Monsieur le Président, et tous les représentants ici présents, à l'exception d'un seul, ont, d'une façon ou d'une autre, fait connaître publiquement la nature du caractère d'Israël, ont condamné ses actes en tant que violations du droit international, des résolutions et de tout ce qui fait le monde civilisé que nous connaissons depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Le cœur de la question, la nature même du problème, sont évidents. A maintes reprises, le Conseil a condamné Israël et, sans l'aide des États-Unis, Israël ne serait pas devenu Membre de l'Organisation. Nous n'aurions pas à écouter les mensonges répandus parmi nos collègues, ni les insinuations, ni les allégations ni les accusations portées contre la presse syrienne. Notre presse est libre. Nous sommes libres de dire ce que nous pensons. Puisque nous sommes libres de dire ce que nous pensons, les membres du Conseil de leur côté doivent écouter nos déclarations officielles.

146. Un porte-parole à Damas a fait une déclaration au sujet de l'assassinat de M. Bechir Gemayel. Mais, en faisant preuve de son intelligence sélective, de son approche sioniste sélective — le sionisme étant sélectif de par sa nature même, puisque c'est une théorie raciste —, le représentant d'Israël a choisi de citer des extraits de la presse sans toutefois citer ce qu'a dit à Damas un porte-parole officiel de la République arabe syrienne.

147. Le texte de la déclaration est en arabe. Je vais la paraphraser, étant donné que je n'ai pas eu le temps d'en faire la traduction mot à mot. Commentant l'assassinat de Bechir Gemayel, un porte-parole officiel de notre gouvernement à Damas a dit ce qui suit :

"Il ne fait aucun doute qu'Israël a assassiné Bechir Gemayel, en dépit des relations étroites qui liaient Israël à M. Gemayel. M. Gemayel avait en effet commencé à mettre l'accent et à insister sur la nécessité impérieuse de voir procéder au retrait complet d'Israël du Liban et il était allé jusqu'à dire combien il hésitait à conclure un traité — un traité de mort, un traité de reddition — avec Israël. Dans les jours qui ont précédé sa mort, il a dit : pas de traité avec le conquérant; retrait total d'Israël. Pas de traité sous la contrainte, pas de traité sous l'occupation."

Vous ne trouverez pas un autre Sadate.

148. Rappelons les faits. Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général figurant dans le document S/15382/Add.1. Dans ce rapport on trouve des épisodes et des dates. Parlons, par exemple, du mardi 14 septembre. C'est à cette date que le Président élu, Bechir Gemayel, et plusieurs autres personnes ont été tués lors d'une explosion. Cela se trouve à l'alinéa c du paragraphe 6 du document dont je parle. A l'alinéa b, il est dit que "tôt dans la matinée du 15 septembre, des fantassins et des blindés des forces de défense israéliennes" — ce qui signifie forces d'occupation israéliennes et non forces de défense israéliennes — "ont effectué une avance à partir des positions qu'ils occupaient précédemment à Beyrouth ouest". Les mots "tôt dans la matinée du 15 septembre" devraient attirer l'attention de tous les membres du Conseil. Nous disposons de renseignements. Ne croyez pas, Monsieur Blum, que vous êtes le seul à pouvoir vous procurer des renseignements. Je crois en fait que vous n'en avez pas, mais que vous en inventez. Ce que vous savez faire c'est vous procurer des renseignements auprès de certaines sources. Vous collaborez avec les services de renseignements de votre protecteur et allié, ce qui vous permet d'échanger des informations. Selon le porte-parole, d'où nous tenons nos renseignements, le commandant militaire des forces israéliennes à Beyrouth et autour de Beyrouth a commencé dès 9 h 30 le mardi 14 septembre, à demander la convocation d'une réunion, qui s'est tenue à 18 heures, des officiers des forces d'occupation racistes israéliennes autour de Beyrouth. Pendant cette réunion,

chaque officier s'est vu confier une tâche particulière. Parmi ces tâches figuraient les suivantes : entrer à Beyrouth, prendre des positions et se rassembler dans certaines parties de Beyrouth.

149. Toutefois, la chose la plus intéressante est qu'au moment même — et je souligne ce mot car, pour moi, le mot "moment" signifie "tôt dans la matinée du 15 septembre" — où l'assassinat de M. Gemayel a été confirmé, des unités israéliennes ont reçu l'ordre de mettre à exécution le plan préétabli de l'invasion de Beyrouth. Au moment même où la mort de M. Gemayel a été confirmée, l'invasion de Beyrouth se déroulait comme prévu et un couvre-feu était immédiatement imposé.

150. Tout cela montre bien qu'Israël avait planifié à l'avance l'assassinat de M. Gemayel et que tout ce qui s'est passé pendant ou après cet assassinat a été le résultat de cet assassinat. Les faits, sans parler de l'histoire, parleront d'eux-mêmes, et bientôt. Les membres du Conseil devraient écouter et lire soigneusement ce que je dis ce soir : Israël a assassiné M. Gemayel. Je répète : Israël a assassiné M. Gemayel. Israël est le seul à avoir des ambitions territoriales, des ambitions qui vont bien au-delà de ce qu'aucun de nous peut imaginer, comme l'histoire l'a prouvé. Israël a déclaré ici, par le truchement de son représentant, qu'il n'avait pas d'ambitions territoriales. Pourtant, si Israël n'a pas d'ambitions territoriales, pourquoi met-il maintenant ses plans à exécution en établissant des programmes pour des bureaux d'El Al, pour des banques et des ressources hydrauliques près du Litani ? Cela correspond précisément à ce que M. Sharett avait dit quand il a dénoncé ses propres amis en relatant dans ses mémoires l'histoire de l'occupation du sud du Liban. Un jour, nous citerons aussi M. Blum et nous infirmerons ce qu'il a dit de façon mensongère dans le document S/15386, où il reprend un passage de la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale le 17 août, à la 26^e séance de sa septième session extraordinaire d'urgence, à savoir :

"Israël n'a aucune ambition territoriale quelle qu'elle soit concernant le Liban. Il ne convoite pas le moindre centimètre carré de territoire libanais. . .

"Israël veut la paix avec le Liban. Israël n'a rien contre le Liban et n'en veut qu'à ceux qui l'on assujetti."

151. Mais qui a assujetti le Liban ? Qui a tué 30 000 Libanais ou plus ? Qui en a déplacé 600 000, qui en a estropié 18 000 ? Israël veut terroriser le Liban, assujettir le Liban, exploiter le Liban et annexer les parties du Liban qui l'intéressent, et les intérêts d'Israël ne sont que trop connus du fait des nombreux précédents qui existent déjà : Jérusalem, les hauteurs du Golan, l'annexion *de facto* de la Rive occidentale où nous ne comptons plus le nombre de colonies de peuplement, colonies dont on nous dit que

la construction devrait être simplement gelée; point n'est besoin de les démanteler; elles peuvent rester.

152. Il se fait tard. J'ai demandé la parole pour rejeter catégoriquement les allégations, les insinuations, les mensonges et inventions d'Israël. Je vais terminer mon intervention et je reprendrai la parole ultérieurement. Je voudrais seulement saisir l'occasion de souhaiter la bienvenue parmi nous à notre nouveau collègue, le représentant du Royaume-Uni.

153. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je la lui donne.

154. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de la Syrie a posé une question importante. Il a demandé au Conseil le plus sérieusement du monde, du moins je le suppose : "Qui a assujetti le Liban ?" Je crois que la réponse est claire. La Syrie a assujetti le Liban. Pendant les huit dernières années, l'armée d'occupation syrienne, en collusion avec l'OLP terroriste, a terrorisé les Libanais dans tout le Liban, y compris à Beyrouth qu'ils ont bombardé pendant des semaines en octobre 1978.

155. Le représentant de l'Union soviétique a calculé qu'environ un tiers du Liban était maintenant sous contrôle israélien. Qu'en est-il des deux autres tiers du territoire libanais ? Je suppose que le représentant de l'Union soviétique ne sait pas qui contrôle ces deux tiers du territoire libanais, mais je pense qu'il serait difficile de croire que le représentant de la Syrie, lui, n'en sait rien. Je lui demanderai donc : Qui contrôle ces deux tiers du territoire libanais ? Quel est le but de votre présence au Liban ? Qui considère l'ensemble du Liban comme faisant partie de la Grande Syrie, de *Suriya Al-Kubra* ? Qui n'a jamais établi de relations diplomatiques avec le Liban à cause de relations fraternelles qui existent entre les deux pays ? Quand l'ambassadeur de Syrie, M. El-Fattal, a-t-il été rappelé de Beyrouth ? Il n'a pas été rappelé, parce qu'il n'avait jamais été nommé. M. El-Fattal aurait-il la bonté d'expliquer au Conseil les raisons pour lesquelles il n'y a pas eu, pendant toutes ces années, de nomination d'envoyés syriens au Liban ?

156. Mais je crois que nous sommes tous reconnaissants au représentant de la Syrie de nous avoir donné un renseignement si important et si sensationnel. Il nous a annoncé que, dans son pays, il y avait la liberté de la presse. Certains d'entre nous n'avaient pas encore eu connaissance de ce fait intéressant, mais je suis sûr que cela est tout aussi vrai que l'existence de la démocratie en Syrie, l'Etat multipartite de Syrie, devrais-je ajouter. Mais si le représentant de la Syrie veut vraiment savoir quelle est la véritable situation dans son pays, je le renverrai à la déclaration d'adieu qu'a faite à la presse son prédécesseur immédiat lorsqu'il a quitté son poste et dans laquelle il nous a parlé à tous de la démocratie, de la liberté de parole, de la liberté de la presse et de toutes les autres libertés

qui existaient sous le régime des frères Assad — le régime majoritaire de la minorité Alawites de Syrie.

157. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de la République arabe syrienne a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre la parole.

158. M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Je crois que nous sommes venus ici pour étudier une question très importante, l'invasion du reste de la ville de Beyrouth.

159. Nous devons faire face à une situation qui, selon les plans d'Israël, conduirait à l'annexion d'une partie du Liban si on laissait les choses évoluer de la sorte. Soyons sincères à ce sujet.

160. Permettez-moi de rappeler aux membres du Conseil que la Syrie se trouve au Liban parce que la Ligue des Etats arabes dont nous faisons partie, nous en a donné l'ordre et nous sommes fiers d'accomplir notre devoir national au Liban — devoir national qui, une fois pour toutes, a mis fin à la guerre civile qu'Israël reprend aujourd'hui en perpétrant le meurtre de M. Gemayel, la guerre civile qu'Israël a ranimé aujourd'hui en occupant Beyrouth ouest. C'est la raison pour laquelle la Syrie et les forces de dissuasion arabes accomplissent un devoir national sacré. Le représentant d'Israël devrait clairement le comprendre. Il s'agit d'un devoir national sacré. Il n'y a pas de "Grande Syrie", de "Petite Syrie" ni rien de tel dont il devrait se préoccuper. Israël est devenu super-Israël; il a détruit la Palestine; il a détruit une partie de mon pays; il a occupé le tiers du Liban, comme l'a dit le représentant de l'Union soviétique; et le représentant israélien prétend que la Syrie poursuit au Liban des objectifs qui sont différents des objectifs du peuple arabe au Liban. C'est le plus grand mensonge. Pour être plus poli, je devrais dire la plus grande "déformation" des faits, ce qui, dans mon dictionnaire, est un mensonge. La Syrie assume un devoir national et continuera de le faire jusqu'à ce que les derniers soldats israéliens colonialistes, qui sont venus de toutes les parties du monde pour s'emparer de la terre et de l'eau, aient quitté tout le territoire du Liban. Le représentant d'Israël devrait comprendre cela très clairement ainsi que ceux qui ont peut-être l'intention de considérer notre présence au Liban comme étant autre chose qu'un devoir national.

161. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant d'Israël souhaite de nouveau prendre la parole pour exercer son droit de réponse, Je lui saurais gré de tenir compte de l'heure tardive. Je lui donne la parole.

162. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiendrai compte de l'heure tardive et je serai très bref.

163. Je voudrais relever une phrase dans la déclaration faite par mon collègue syrien. Une fois de plus et

pour la énième fois il nous raconte que les Syriens sont venus au Liban à la demande des Libanais et de la Ligue arabe. Je suis sûr qu'il sait que pendant toutes ces années cela n'a été qu'une légende et que l'armée d'occupation syrienne s'est cachée au Liban derrière cette feuille de vigne. Mais même cette feuille de vigne a disparu depuis le mois de juillet dernier. Le prétendu mandat de la prétendue force de dissuasion de paix arabe — terminologie très curieuse mais qui, je pense, était la terminologie officielle — a expiré le 27 juillet. Le Gouvernement libanais n'a pas demandé que ce mandat soit prorogé; bien au contraire, il a demandé que toutes les forces étrangères, y compris celles de la Syrie, quittent le Liban. Et pourtant, voilà que le représentant de la Syrie, six ou sept semaines plus tard, prétend que l'armée d'occupation syrienne se trouve sur le sol libanais à la demande du Liban et de la Ligue arabe. Je laisse le soin aux membres du Conseil de décider eux-mêmes qui invente les faits et qui, ici, invente des renseignements.

164. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai devant moi le texte d'un projet de résolution qui se trouve être un document de travail que je n'ai pas l'intention de présenter au Conseil si ce n'est lorsque nous aurons tenu de nouvelles consultations avec les membres du Conseil. Comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs de mes collègues et aux membres d'autres délégations, j'aimerais qu'il soit pris note du fait que je serais extrêmement reconnaissant à toutes les délégations qui ont des propositions, des amendements ou des modifications à soumettre au sujet de ce document de travail qui a été distribué sous forme provisoire [S/15394].

165. Bien que ce document ait déjà été distribué sous sa forme provisoire, je crois que d'autres consultations entre les membres du Conseil s'imposent parce que notre objectif essentiel est d'arriver à un consensus à propos de cette situation extrêmement grave au Liban; notre objectif et notre intention primordiaux sont de protéger l'intégrité de Beyrouth et de sa population.

166. J'espère donc que mes collègues à cette table considéreront qu'il s'agit là d'un premier jet et qu'ils auront des propositions susceptibles d'être incluses dans ce projet de résolution qui sera ensuite présenté officiellement au Conseil.

167. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Liban.

168. M. TUÉNI (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne vais pas parler dans l'exercice de mon droit de réponse.

169. Je tiens à remercier le représentant de la Jordanie d'avoir présenté ce document de travail et de demander aux autres membres de faire des suggestions. Je voudrais toutefois attirer l'attention du Président et des membres du Conseil sur l'urgence de la situation et leur demander d'agir avec la plus grande

célérité pour arriver au consensus qui, nous l'espérons, sera possible.

La séance est levée à 20 h 30.

NOTES

¹ Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément spécial n° 4.

² A/37/1, p. 3.